

**COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 20/05/2010

Le 20 Mai 2010, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire, Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne, MM : FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Absent(s) : M. DEHAEN Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUVILERS Christophe à Mme VIAUD Anne-Marie,

Secrétaire de séance: Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

1. CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA CHAUDIERE DE LA SALLE POLYVALENTE

La société SAVELYS, qui a procédé à la vérification de la pose et du branchement de la chaudière à la salle polyvalente a fait parvenir des propositions de contrat d'entretien pour la chaudière de la salle polyvalente. Madame le Maire demande au Conseil d'étudier ces propositions.

Après l'étude des propositions faites par la société SAVELYS concernant les contrats d'entretien chaudière, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, choisit la "formule sécurité" incluant une visite d'entretien annuelle obligatoire et tous les dépannages main d'oeuvre et déplacement, pour un montant de 195,65 € TTC avec option ramonage en sus.

2. APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2009

Madame le Maire présente le rapport sur l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2009. Après en avoir pris connaissance et fait lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce rapport (ci annexé)

3. FACTURATION ET RECOUVREMENT PAR VEOLIA DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET LA REDEVANCE TRAITEMENT DES BOUES PAR LE SATESE

Madame le Maire expose le résultat de la rencontre avec VEOLIA. La société VEOLIA réalise deux factures par an au coût de 1,95 € HT chacune, pour prélever la redevance traitement des boues de vidange d'un montant de 0,10 €/m³ qui est reversé au SATESE. Les sommes prélevées étant très faibles, la facturation ne peut être faite par le Trésor Public.

Madame le Maire a demandé à VEOLIA de ne faire payer qu'une facture au service d'assainissement de la commune au lieu de deux.

Avant de prendre une décision qui grèverait le budget d'assainissement de 230 €, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de s'informer auprès d'autres communes qui ont rencontré des problèmes similaires

4. AVENANT AU BAIL DU LOGEMENT SOCIAL 4 RUE DE BLEMARS

Monsieur CLEMOT, trésorier de la perception de Château-Renault a attiré l'attention de la commune sur le fait que la facturation de l'eau et de l'assainissement ne pouvait s'effectuer auprès du locataire dans le cadre du bail actuel.

Les termes du bail doivent être complétés par un avenant afin que la commune puisse facturer la participation du locataire à la consommation d'eau et d'assainissement, après lecture du compteur divisionnaire, au prorata de la consommation.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cet avenant au bail et autorise Madame le Maire à le signer.

5. TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Madame le Maire soumet au Conseil le programme de voirie avant de contacter la Direction Départementale des Territoires :

- Achat d'enrobé à froid de type Compomac
- Remplacement d'un cadre et d'un tampon de tout à l'égout rue Robert Dabert.
- Calcaire sur le chemin de la Hauboiserie et partiellement sur le chemin de la Riffaudière
- Chemin de la Roussellerie
- PATA sur plusieurs voies communales

Madame le Maire, précise que ce sont les actions prioritaires en fonction du budget prévu. Elle fait part également au Conseil de la demande de madame Potelouin concernant le raccordement de son terrain aux eaux pluviales. Le Conseil accepte que ce raccordement se fasse directement sur la buse enterrée devant son terrain, sans tabouret spécifique, le raccordement n'étant pas obligatoire.

6. RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Le photocopieur de la mairie, âgé de huit ans, mériterait d'être renouvelé à la suite de plusieurs dysfonctionnements. Madame le Maire a reçu une proposition de TOSHIBA pour un photocopieur couleur pouvant être mis en réseau avec l'ordinateur de la mairie faisant ainsi une économie conséquente de cartouches laser couleur pour l'imprimante de la mairie. De plus, les fonctions de ce photocopieur permettraient une meilleure édition du journal et des économies sur l'utilisation du fax. Madame le Maire présente les résultats de ses négociations et propose au Conseil Municipal la location de ce photocopieur, sachant que les coûts globaux de reproduction seraient diminués à utilisation égale par rapport à la situation actuelle. De plus, les fonctions du nouveau photocopieur permettraient le tirage du journal "Dame-Marie Info" en interne.

Le Conseil Municipal décide de souscrire un contrat de location pour un photocopieur Toshiba couleur aux conditions négociées.

7. QUESTIONS DIVERSES

Information sur la révision du PLU

Le dossier réalisé par la mairie a été envoyé aux "Personnes Publiques Associées". La réunion avec celles-ci (SCOT, Communauté de Communes, Direction Départementale du Territoire...) est fixée le vendredi 11 juin à 9 h 30.

Aménagement du cimetière

La rencontre avec l'entreprise Hubert et Fils, Monsieur PELLET (cabinet d'Etudes) et les élus aura lieu le 3 juin à 14 h 00 afin de caler le calendrier des travaux (ainsi que ceux de la cour de la salle des fêtes et de la cour de l'école et éventuellement ceux de voirie)

– **Mise aux normes "incendie" de la commune**

Il a été convenu avec les services du SDIS qu'un certains nombres de points d'eau, dont les lagunes, pouvaient compléter le dispositif "lutte contre l'incendie".
Les lagunes seront dotées des panneaux normés. Le coût est de 190,50 € TTC.

– **Information sur l'éolien**

Le dossier de Zone de Développement Eolien a été déposé auprès des services préfectoraux en septembre 2009. Ce dossier a fait l'objet de demande de pièces complémentaires.

Le 8 avril, il a été convenu que des ballons seraient placés en limites des parcs éoliens prévus afin d'apprécier l'impact visuel des éoliennes sur les éléments du patrimoine.

Le 7 Mai au matin, les ballons ont été placés et une réunion du "pôle éolien" a eu lieu en préfecture l'après-midi. L'ADEGT a participé à cette réunion. Le dossier de ZDE est considéré comme complet et l'acte "Recevabilité du dossier" qui sera délivré sera le point de départ des six mois d'instruction du dossier de la ZDE

Ce n'est que lorsque ces six mois seront écoulés que la zone sera acceptée ou non, et que le dossier de permis de construire pourra ou non être déposé avec un délai d'instruction d'un an.

Il faut noter que le label "Unesco" du Val de Loire doit être renouvelé en 2011 et qu'il est peu envisageable qu'une décision définitive soit prise d'ici là.

A Dame-Marie-les-Bois, le 26 mai 2010

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD

